



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira en mairie, salle du Conseil Municipal,
Le dimanche 22 mars 2026 à 16 heures 00

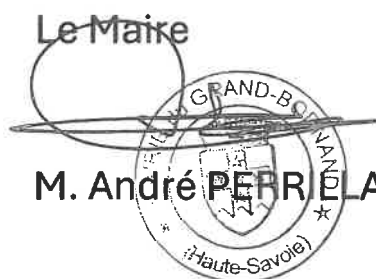
Affiché le 18 mars 2026

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

1. Installation du Conseil Municipal
2. Désignation du Secrétaire de séance
3. Élection du Maire
4. Détermination du nombre de postes d'Adjoints au Maire
5. Élection des Adjoints au Maire
6. Lecture et remise aux conseillers municipaux d'une copie de la charte de l'élu local et des dispositions du CGCT relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux
7. Clôture de séance

Le Maire



M. André PERRILLAT-AMEDE